



Activité et vie de couple des personnes handicapées ; logiques d'exclusion et d'inclusion

Maks Banens

► **To cite this version:**

Maks Banens. Activité et vie de couple des personnes handicapées ; logiques d'exclusion et d'inclusion. Colloque de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française, 2006, Aveiro, Portugal. <hal-00369046>

HAL Id: hal-00369046

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00369046>

Submitted on 18 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACTIVITE ET VIE DE COUPLE DES PERSONNES HANDICAPEES LOGIQUES D'EXCLUSION ET D'INCLUSION

CONTRIBUTION AU COLLOQUE DE L'AIDELF – 2006

MAKS BANENS
UNIVERSITE DE LYON 2

I Introduction

Parmi les désavantages sociaux liés aux déficiences ou limitations fonctionnelles durables, les difficultés de participation à la vie active et à la vie de couple figurent au premier plan. L'accès à ces domaines, l'un public, l'autre privé, constitue un enjeu qui dépasse de loin celui aux transports en commun ou aux espaces publics, actions phares, mais somme toute plutôt symboliques des politiques du handicap.

Si l'exclusion se ressent de façon quotidienne dans les champs du travail et de la vie de couple, c'est là aussi que certains mécanismes d'inclusion fonctionnent et compensent tant bien que mal les effets de l'exclusion.

L'objectif de cette communication est de mesurer les exclusions et les inclusions telles qu'elles ressortent des écrits de vie des personnes en situation de handicap. Les données viennent de l'enquête « Histoire de Vie – Construction Identitaire » (INSEE 2003), comptant 8403 individus parmi lesquels les personnes déclarant un problème de santé sont surreprésentées.

L'observation de l'exclusion se heurte dès le départ au fait, heureux par ailleurs, qu'une pratique excluante, compensée par un effort d'inclusion, cesse d'être visible. Nous le constatons par la plus simple des mesures : les taux d'activité, de chômage et de vie en couple à la date de l'enquête, c'est-à-dire en 2003.

TABLEAU 1. Activité et vie de couple.

Champ : population métropolitaine, 2003 ; 18-59 ans pour l'activité, 18-69 ans pour la vie en couple.

Données : Enquête Histoire de Vie – Construction Identitaire (INSEE 2003).

	Taux d'activité %	Taux de chômage %	Part vivant en couple %
Population générale	78	8	69
Personnes avec limitations fonctionnelles	70	14	69
Personnes dépendant d'aide matérielle	61	9	68
Personnes dépendant d'aide humaine	18	21	66

Le tableau suggère que pour les situations de handicap les plus sévères (dépendance d'aide humaine), l'exclusion de l'activité devient la règle et celle de l'emploi encore plus : 18 % des DAH (dépendants d'aide humaine) sont actifs dont 21 % sont au chômage. Pour les autres situations de handicap, la participation à l'activité est plus favorable, mais toujours plus faible que pour la population générale, et le taux de chômage est toujours plus élevé. Le tableau suggère en même temps un accès à la vie de couple tout à fait ordinaire. Le handicap ne semble pas avoir d'effet sur la participation à la vie de couple. Ce résultat est d'autant plus étonnant que la participation à la vie active augmente significativement la probabilité d'une mise en couple.

La question qui se pose est donc celle-ci : pourquoi l'exclusion de l'activité est, elle, visible et celle de la vie en couple invisible ou inexistante ? Quels mécanismes de compensation fonctionnent dans le deuxième cas – si exclusion il y a – qui ne fonctionnent pas dans le domaine de l'activité ? Le volet biographique de l'enquête Histoire de Vie permet d'étudier ces mécanismes de façon plus détaillée. Pour ce faire, nous avons divisé la question en trois :

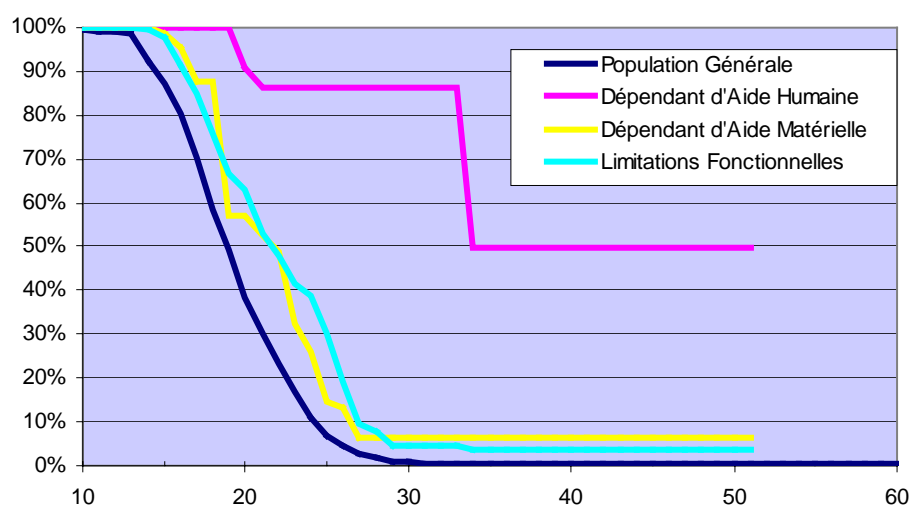
A - Quelles sont les chances d'une personne en situation de handicap pour rentrer sur le marché du travail/de commencer une vie de couple ?

B – Quelles sont ses chances de rester active/en couple ?

C – Quelles sont les chances de rester actif/en couple, pour une personne atteinte d'un handicap au cours de sa vie active/cq en couple ?

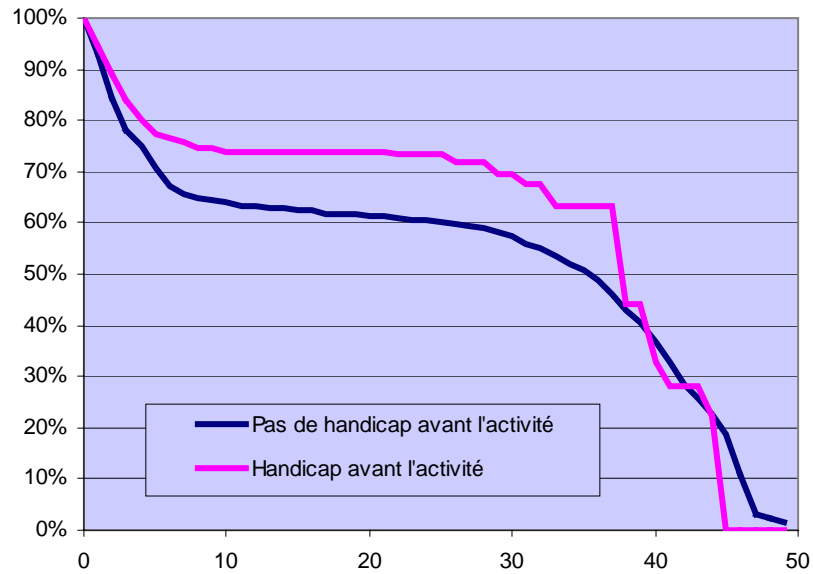
Le cadre de cette communication étant limité, nous proposons une première analyse des hommes seulement. Dans la population générale, leur participation à l'activité est de près de 100 %, ce qui n'est pas le cas pour les femmes. Pour elles, la participation à la vie active d'une part, à la vie de couple, de l'autre, ne répond pas exactement à la même logique. Elles méritent une analyse à part, que nous ne ferons pas ici.

II Handicap et activité, données biographiques



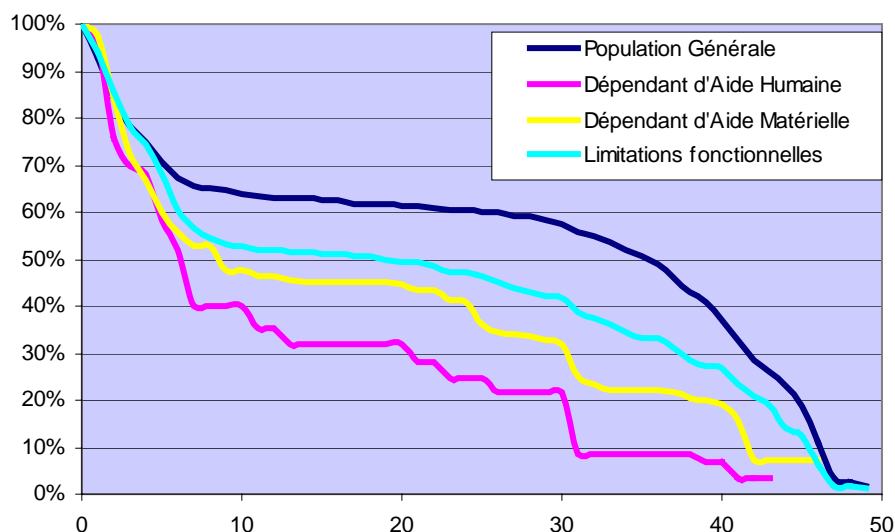
Graphique 1. Part des hommes n'étant pas entrés en activité, selon l'âge et le handicap.
Champ : hommes, France métropolitaine.
Données : Enquête Histoire de Vie – Construction Identitaire (INSEE 2003).

Le graphique 1 compare l'entrée dans la vie active des hommes selon l'âge et selon différentes situations de handicap. La situation la plus discriminante est la dépendance d'aide humaine (hommes déclarant avoir souvent besoin d'aide humaine pour au moins deux activités de la vie quotidienne). Les hommes qui se trouvent dans cette situation n'ont que 50 % de chances d'entrer sur le marché du travail et cette entrée se fait tardivement. Les autres situations de handicap sont nettement moins pénalisantes, même si toutes les situations de handicap retardent et réduisent les chances de participer à la vie active.



Graphique 2. Durée de l'activité selon la présence d'un handicap à l'entrée en activité.
 Champ : hommes, France métropolitaine.
 Données : Enquête Histoire de Vie – Construction Identitaire (INSEE 2003).

Le graphique 2 suivant répond à la question si l'activité dans laquelle s'engagent les hommes handicapés est aussi durable que celle de la population générale. La durée s'avère plus longue. Cela indique une protection particulière de l'activité pour les hommes qui entrent dans la vie active avec un handicap et pour qui on a vu précédemment qu'ils y entrent moins souvent et plus tardivement. A l'exclusion répond donc un effort d'inclusion et de maintien de ceux qui accèdent à l'activité.



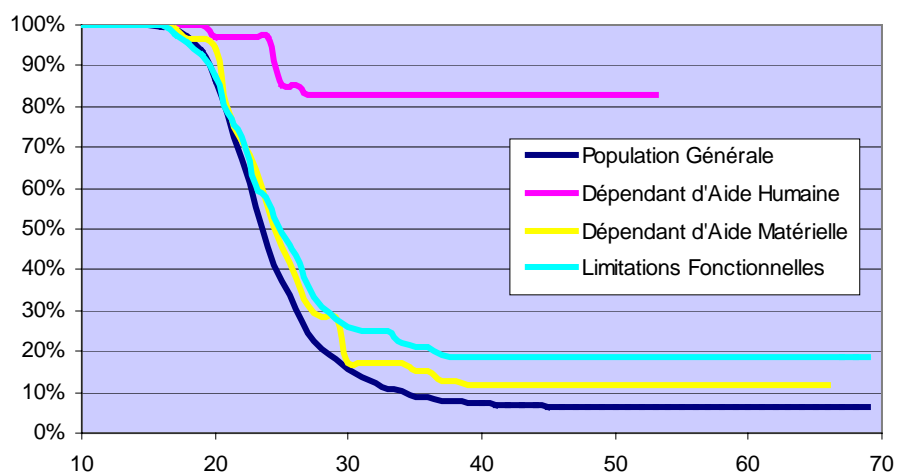
Graphique 3. Durée de l'activité selon la situation de handicap ; handicaps apparaissant au cours de l'activité.
Champ : hommes, France métropolitaine.
Données : Enquête Histoire de Vie – Construction Identitaire (INSEE 2003).

Le graphique 3 concerne la durabilité de l'activité pour ceux chez qui la situation de handicap est apparue pendant la vie active. Il s'agit, pour tous les types de handicap, du groupe le plus nombreux. Pour des raisons de comparabilité avec la population générale, nous présentons les courbes à partir du début de l'activité et non pas à partir de l'apparition du handicap. La conclusion n'en est que plus nette : ceux chez qui apparaît un handicap ont une durée d'activité plus courte que les autres. Et d'autant plus courte que le handicap est sévère : les limitations fonctionnelles réduisent l'activité le moins, la dépendance d'aide humaine réduit le plus la poursuite de l'activité.

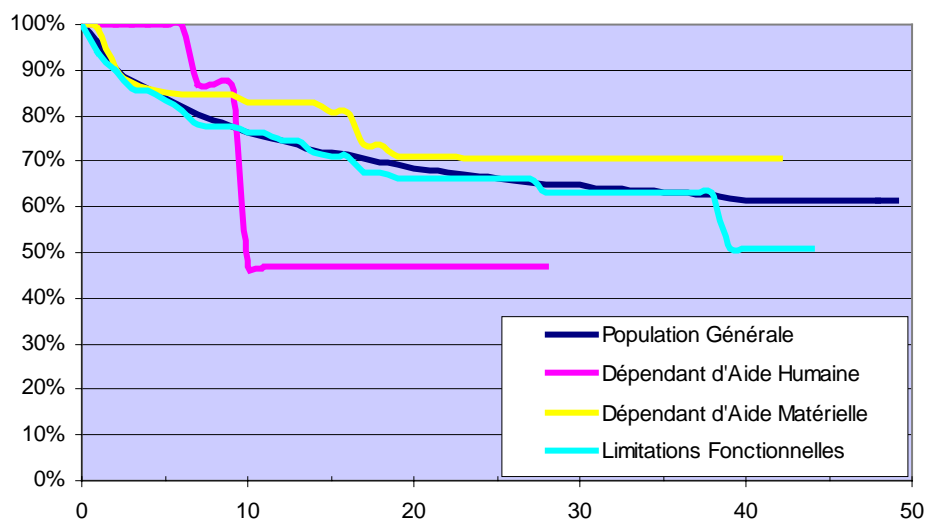
Rappelons que le handicap augmente avec l'âge. Il a plus de probabilité d'apparaître au cours de la vie active qu'avant. L'exclusion de la vie active après apparition du handicap est par conséquent le principal facteur d'exclusion du point de vue du nombre de personnes concernées. L'effort de maintien en activité de cette population, s'il existe, est loin de compenser l'exclusion. Cela explique la plus faible participation à la vie active relevée dans le tableau 1.

III Handicap et vie de couple – données biographiques

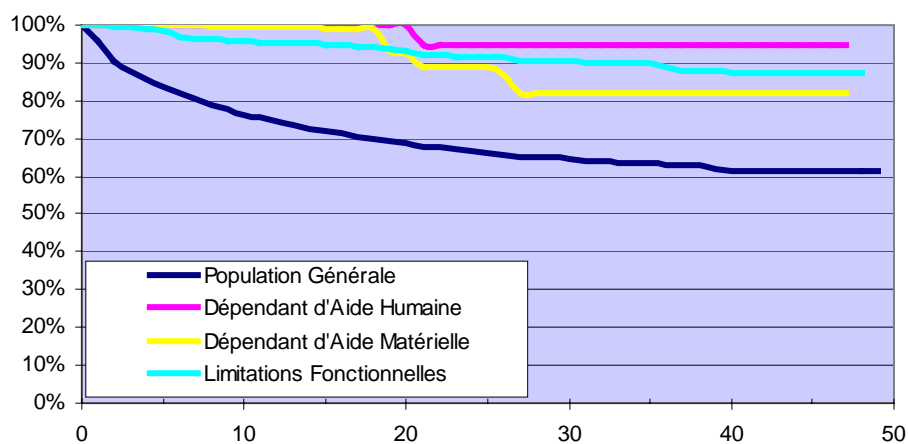
Les mêmes analyses peuvent être faites pour l'accès à la vie de couple. Les graphiques 4, 5 et 6 montrent les trois différentes analyses. On est habitué à voir la dépendance d'aide humaine occuper la place singulière de la situation la plus handicapante. Ce fut le cas pour l'activité, cela l'est aussi pour la vie de couple.



Graphique 4. Hommes n'ayant pas encore connu de couple, selon l'âge et le handicap.



Graphique 5. Durée de couple selon la situation de handicap au départ du couple.



Graphique 6. Durée de couple selon la situation de handicap ; handicaps apparaissant durant la vie de couple.

L'accès à la vie de couple pour les personnes en situation de handicap est aussi difficile que celui à l'activité. L'exclusion est sévère, notamment en cas de dépendance d'aide humaine. Et contrairement à ce qui se passe pour la vie active, la durée de vie de couple, pour ceux qui y accèdent, n'est pas particulièrement protégée : elle est courte en cas de dépendance d'aide humaine, même si les premières années semblent protégées ; normale en cas de limitations fonctionnelles ; et légèrement protégée seulement pour ceux qui dépendent d'aide matérielle.

La durée de vie du couple devient longue, par contre, quand le handicap apparaît durant la vie de couple. Toutes les situations de handicap protègent le couple, et il est intéressant de noter que la protection s'accroît avec la sévérité du handicap. C'est ici que nous voyons l'effort d'inclusion. Et grâce à l'importance numérique du groupe, cet effort est suffisant pour compenser – du moins statistiquement – les logiques d'exclusions des déjà-handicapés.

IV Conclusion

La situation de handicap, et notamment la dépendance d'aide humaine, entraîne incontestablement un fort risque d'exclusion de la vie active, que ce soit sous la forme d'un accès limité pour ceux qui ne sont pas encore dans la vie active ou sous celle d'une exclusion pure et simple de ceux qui sont déjà actifs. La logique derrière cette exclusion n'est pas difficile à deviner. La dépendance d'aide humaine, plus que d'autres situations de handicap, a un effet négatif sur la productivité de la personne. A moins de compenser cette perte par des compétences hors commun, ce qui est rarement le cas, les hommes dépendants d'aide humaine ont peu de chances de maintenir leur activité.

Pour maintenir les personnes handicapées en activité, il faut une action volontaire d'inclusion. Dans la situation actuelle, l'action est menée par le pouvoir public sous deux formes essentiellement : les emplois aidés directement, et les incitations indirectes pour employer ou maintenir l'activité des personnes concernées. Nos résultats semblent indiquer un effet d'inclusion incontestable sous la première forme : l'emploi aidé des personnes déjà handicapées. Ils semblent également démontrer une absence de résultat de la deuxième forme d'inclusion : le maintien en activité des personnes nouvellement handicapées. Le bilan final montre une compensation très insuffisante de l'exclusion, notamment en cas de dépendance d'aide humaine.

La participation à la vie de couple suit une logique différente. Pour commencer par la fin : le bilan est positif. L'exclusion est totalement compensée par l'inclusion au point d'être devenue invisible. L'effort

d'inclusion est donc plus important que dans le domaine de l'activité. Il est non seulement plus important, il est aussi de nature différente. Les couples constitués par les hommes handicapés ne bénéficient pas, de la part du pouvoir public, d'un effort de maintien comme cela est le cas pour l'activité. Ou alors, l'effort fourni n'a aucun effet visible. Il n'existe pas de couples aidés comme il existe des emplois aidés. Par contre, les couples existants sont protégés par l'apparition du handicap durant la vie de couple, ce qui n'est pas le cas pour les emplois existants. L'effort de maintien est massivement fourni, non pas par le pouvoir public, mais par le partenaire des hommes handicapés, le plus souvent sa conjointe.

Si l'exclusion semble donc bien la réaction première, spontanée, mise en place dans le domaine économique et matrimonial, l'inclusion suit un chemin différent selon le domaine considéré : pour l'activité, il n'y a guère que l'Etat qui compense l'exclusion par la création d'un secteur d'emplois aidés, plus ou moins en marge de l'économie privée et essentiellement réservé aux déjà-handicapés. Dans le domaine matrimonial, ce sont surtout les conjointes qui compensent l'exclusion spontanée, et cet effort est réservé aux nouveaux-handicapés, c'est-à-dire ceux chez qui le handicap apparaît durant la vie de couple. Certes, cette compensation privée est parfois aidée par l'Etat, mais l'essentiel de l'effort provient du secours mutuel que se promettent les conjoints au commencement du couple. Cette promesse ne semble pas vaine. Aucun n'équivalent n'existe dans le domaine économique.